Génocide au Rwanda : un ancien préfet, Pierre Kayondo, mis en examen à Paris et incarcéré

France Info, 23 septembre 2023

L'ancien préfet Pierre Kayondo a été mis en examen mardi à Paris et écroué, suspecté d'avoir activement contribué à l'organisation du génocide de 1994 au Rwanda. Il faisait l'objet d'une information judiciaire en France depuis 2021.

Le haut dignitaire rwandais et ancien préfet Pierre Kayondo a été mis en examen mardi à Paris et écroué, suspecté d'avoir activement contribué à l'organisation du génocide de 1994 dans une partie du pays, a appris franceinfo aurpès du Parquet national antiterroriste ce samedi.

D'après les informations de franceinfo, il a été mis en examen par un juge parisien du pôle crimes contre l'humanité, pour "génocide", "complicité de génocide", "complicité de crimes contre l'humanité" et "entente en vue de commettre ces crimes".

Visé par une information judiciaire après une plainte

Cet ancien préfet rwandais faisait l'objet d'une information judiciaire en France depuis octobre 2021 après une plainte du Collectif des parties civiles du Rwanda (CPCR). L'association, qui traque depuis plus de vingt ans les génocidaires présumés en France au nom des victimes et des rescapés, s'était appuyée sur plusieurs témoignages qui, selon elle, "établissent le rôle actif de M. Kayondo", "ancien préfet de Kibuye", région de l'ouest du Rwanda, et "ancien député" de la préfecture de Gitarama, au centre du pays.

En octobre 2021, le CPCR a déposé une plainte auprès du Pôle crimes contre l'humanité du TGI de Paris à l'encontre de Pierre Kayondo. L'association affirme que l'ancien préfet avait "amené de Kigali à Ruhango de nombreux Interahamwe [ndlr : milices hutu, principaux bras armés du génocide] pour mettre en œuvre les massacres dans la région". Ainsi, selon le CPCR, Pierre Kayondo "aurait aussi participé personnellement à des attaques et à plusieurs meurtres de Tutsi" en tant qu'"animateur de réunions et fournisseur d'armes".

Le CPCR indique aussi que Pierre Kayondo était "actionnaire de la Radio Télévision des Mille Collines (RTLM)" et qu'il se trouve sur "l'organigramme des responsables de 'Radio Machettes', comme on la surnommait", la radio qui avait diffusé des appels au meurtre des Tutsi.

L'association déplore une justice trop lente

Mais Alain Gauthier souligne à quel point le temps joue contre la justice : "Il faut faire vite, mais pas seulement dans le dossier Kayondo. On a des plaintes avec des personnes âgées, certains ont déjà 80 ou 85 ans, ils échapperont à la justice car ils

risquent de disparaître avant d'être jugés." Alain Gauthier reproche à la justice française d'être trop lente dans le traitement des dossiers, alors que "le premier procès a eu lieu en 2014, c'est-à-dire, 20 ans après". "Au rythme où on est actuellement, on nous annonce deux procès par an, et plus tous les autres dossiers en attente. Le retard qu'a pris la justice française ne se rattrapera jamais", déplore-t-il.

Mais néanmoins, il admet, sur France Inter, être soulagé de voir Paul Kayondo mis en examen, car "dans la mesure où les juges sont déjà partis au Rwanda en commission rogatoire dans ce dossier, je pense que ca ira relativement vite [...] Ça fait presque 30 ans que notre vie est occupée par ce génocide. C'est un combat qu'on a choisi de mener, qui n'est pas toujours facile. Mais chaque fois qu'une personne qu'on a retrouvée et contre laquelle on a déposé plainte, est suivie d'une information judiciaire, d'une mise en examen, voire d'une arrestation, bien sûr qu'on se réjouit, mais pas pour nous, pour les victimes pour lesquelles on se bat."